

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2009

---

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille neuf, le vingt cinq mai, le Conseil Municipal de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire.

Présents : Jean DE LA CRUZ, Monique HILAIRE, Bernard ANSELMINO, Marc ROSSET, Marcel LAMBERT, Annie SERVANT, Georges BIBOUD, André TAVEL-BESSON, Marlène BOURNE, Virginie LAGARDE, Jannick CARIOU, Jeannick PERRIER, Pascal CROIBIER, Georges ZANARDI, Fabrice COHARD, Louis ROUSSET, Caroline BARBOTTE

Pouvoirs : Martine KOHLY, pouvoir à Marcel LAMBERT  
Marie-Christine PAPAZIAN, pouvoir à Bernard ANSELMINO  
Jean-Claude RIFFLARD, pouvoir à Marc ROSSET  
Catherine JONCOUR, pouvoir à Jean de la CRUZ  
Laurence FALL-GUILLOT, pouvoir à Annie SERVANT  
Sylvie URSELLA, pouvoir à Louis ROUSSET

Absents : Christine SEIDENBINDER, Hervé CASSAR, Yohan PAYAN

#### Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Fabrice COHARD, Conseiller Municipal est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

#### Approbation du procès-verbal du 27 avril 2009

Monsieur Louis ROUSSET a souhaité que soit rapporté ses propos tenus en Conseil Municipal.

Il réitère ces remarques et ne votera pas le compte-rendu.

Par ailleurs, Monsieur Louis ROUSSET indique que les associations ont reçu un courrier avec la délibération indiquant qu'Allevard Action Citoyenne s'était abstenu.

En réponse, Monsieur le Maire indique qu'il a adressé une délibération et non le compte rendu du Conseil Municipal expliquant les raisons du vote.

Monsieur le Maire précise qu'Allevard Action Citoyenne dispose d'autres moyens de communication avec en particulier le journal municipal l'Allevardin.

Le compte rendu est adopté par 21 voix pour et 3 voix contre (Caroline BARBOTTE, Sylvie URSELLA, Louis ROUSSET)

## AFFAIRES FINANCIERES

**Délibération n° 97/2009 – SIVOM DU COLLET : VERSEMENT D'UNE AVANCE DE TRESORERIE**

**Rapporteur : Marcel LAMBERT**

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances indique que le Syndicat Intercommunal du Collet a décidé de gérer le service public des remontées mécaniques dans le cadre d'une régie autonome.

Aussi, compte tenu de cette décision, cette structure intercommunale va rencontrer à court terme des difficultés de trésorerie dans l'attente de la mobilisation d'emprunt en cours de négociation.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de verser une avance de trésorerie remboursable à la fin novembre 2009 pour un montant de 150 000 € rémunéré sur la base d'un taux d'intérêt de 4 %.

Le Conseil Municipal décide de verser au SIVOM du Collet une avance de trésorerie remboursable à la fin novembre 2009 d'un montant de 150 000 € rémunéré au taux d'intérêt de 4 %.

Il adopte la décision modificative n° 2 :

Dépense

0-27635      Avance de trésorerie      + 150 000 €

Recette

0-27635      Remboursement avance de trésorerie      + 150 000 €

***Vote : unanimité***

**Délibération n° 98/2009 – DROIT DE PLACE**

**Rapporteur : Marcel LAMBERT**

Sur proposition de Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances,

Le Conseil Municipal fixe les droits de place pour l'année 2009 :

- Terrasse du Bar le Grand Collet : 2 500 €
- Terrasse du Bar l'Escale : 2 500 €
- Autres rues : 8 € le m<sup>2</sup>

***Vote : unanimité***

**Délibération n° 99/2009 – LAC DE LA MIRANDE**

**Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD**

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire indique au Conseil Municipal que le Lac de la Mirande sera ouvert cet été.

Un maître nageur sauveteur assurera la surveillance des baigneurs en juillet et en août.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de développer l'animation de ce secteur en autorisant Monsieur Miloslav JANCIK à gérer une petite restauration. Le montant du droit de place s'élèvera à :

- 100 € mensuel pour les mois de juin et septembre
- 200 € mensuel pour les mois de juillet et août

Le Conseil Municipal autorise l'installation d'une petite restauration au Lac de la Mirande qui sera gérée par Monsieur Miloslav JANCIK sur les bases suivantes :

- 100 € mensuel pour les mois de juin et septembre
- 200 € mensuel pour les mois de juillet et août
- Electricité à la charge du demandeur

***Vote : unanimité***

<b>Délibération n° 100/2009 – <u>LAC DE LA MIRANDE</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
--	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire indique au Conseil Municipal que le Lac de la Mirande sera ouvert cet été.

Un maître nageur sauveteur assurera la surveillance des baigneurs en juillet et en août.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose au Conseil Municipal de développer l'animation de ce secteur en autorisant Monsieur Francesco PILLITTERI à gérer une petite restauration. Le montant de la location (avec le prêt d'un chalet) s'élèvera à :

- 100 € mensuel pour les mois de juin et septembre
- 200 € mensuel pour les mois de juillet et août

Le Conseil Municipal autorise l'installation d'une petite restauration au Lac de la Mirande qui sera gérée par Monsieur Francesco PILLITTERI sur les bases suivantes :

- 100 € mensuel pour les mois de juin et septembre
- 200 € mensuel pour les mois de juillet et août
- Electricité à la charge du demandeur

***Vote : unanimité***

<b>Délibération n° 101/2009 – <u>ANIMATIONS SPORTIVES – ECOLE DES SPORTS</u></b>	<b>Rapporteur : Martine KOHLY</b>
--	-----------------------------------

Sur proposition de Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée du Sport, le Conseil Municipal fixe pour la saison estivale 2009 les tarifs des animations de l'école des sports :

- 4 € la séance
- 28 € les 8 séances (pass'sport) sur la même semaine.

Inscriptions pour un deuxième enfant ou inscriptions famille nombreuse :

- 3 € la séance
- 21 € les 8 séances sur la même semaine

Extérieur :

- 5 € la séance
- 35 € les 8 séances sur la même semaine

Sur proposition de Madame Caroline BARBOTTE et en accord avec Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants :

- Les 2 parents chômeurs ou Rmistes habitant Allevard :
- 2 € la séance
  - 14 € les 8 séances sur la même semaine

*Vote : unanimité*

<b>Délibération n° 102/2009 – <u>PISCINE MUNICIPALE : MODIFICATION D'UN TARIF</u></b>	<b>Rapporteur : Martine KOHLY</b>
---	-----------------------------------

Sur proposition de Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée des Sports, le Conseil Municipal rappelle la délibération en date du 27 avril 2009 fixant les tarifs 2009 de la piscine municipale et décide de modifier le tarif suivant à compter du 30 mai 2009 :

	<u>Tarif famille nombreuse</u>
A partir de 16 ans	2,10 €

*Vote : unanimité*

## ECONOMIE

<b>Délibération n° 103/2009 – <u>CREATION D'UNE COMMISSION MARCHÉ</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, propose au Conseil Municipal la création d'une commission « marché ».

Celle-ci aura pour mission :

- la création d'un second marché
- le règlement des marchés
- les tarifs
- l'accueil des forains

Le Conseil Municipal décide de créer une commission « marché » et procède à la nomination des membres de la commission :

Président : Bernard ANSELMINO

Membres :   - Annie SERVANT  
              - Marie-Christine PAPAZIAN  
              - Hervé CASSAR  
              - Louis ROUSSET

*Vote : unanimité*

## TRAVAUX

<b>Délibération n° 104/2009 – <u>SUBVENTION : RENOVATION DE FACADE</u></b>	<b>Rapporteur : Marc ROSSET</b>
--	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme indique que dans le journal l'Allevarدين de décembre 2008, il avait été indiqué que seules les rénovations de façades dont le projet aurait été signalé en Mairie ou auprès de l'association Embellir Allevard avant la fin février 2009 seraient toujours financées dans le cadre du budget communal.

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal six dossiers de rénovation de façade.

Le Conseil Municipal décide de financer les travaux de rénovation.

*Vote : unanimité*

<b>Délibération n° 105/2009 – <u>ACHAT EN VEFA PAR L'OPAC 38 DE 14 LOGEMENTS NEUFS ET 11 GARAGES – REVERSEMENT DE LA PART COMMUNALE SUBVENTION CONSEIL GENERAL DE L'ISERE</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire rappelle au Conseil Municipal que l'OPAC 38 va signer avec les Résidences Gilles TRIGNAT un contrat de réservation pour l'achat en VEFA de 14 logements locatifs financés à l'aide de prêts aidés de l'Etat, dans un bâtiment de 43 logements, sur un terrain situé avenue de Savoie lieu dit « Pré Saint Jean » section AD n° 106.

Afin de s'inscrire dans l'esprit de la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 dite loi SRU et conformément à l'article L. 431-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, les Communes peuvent allouer des subventions aux OPAC.

Considérant le dossier de financement de cette opération et en l'état actuel des subventions pouvant être accordées,

Considérant l'intervention de la commune d'Allevard en faveur du logement social,

Le Conseil Municipal donne son accord pour que cette opération soit inscrite par la DDE dans la programmation 2009.

Il décide d'octroyer à l'OPAC 38 une participation financière de 15 298,20 € pour les 14 logements locatifs, correspondant au reversement de la subvention d'équipement accordée aux communes par le Conseil Général de l'Isère.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'OPAC 38.

Suite à la question posée par Monsieur ROUSSET, Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD indique qu'une discussion est en cours avec l'OPAC pour créer dans cette résidence 14 logements à destination des séniors.

*Vote : unanimité*

## INTERCOMMUNALITE

<b>Délibération n° 106/2009 – <u>RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE : DEMANDE DE SUBVENTION</u></b>	<b>Rapporteur : Monique HILAIRE</b>
---	-------------------------------------

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargé de la Jeunesse, propose au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Général l'attribution d'une subvention au titre de l'aide au fonctionnement du Relais Assistante Maternelle d'Allevard

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Général de l'Isère au titre de l'aide au fonctionnement du Relais Assistante Maternelle d'Allevard.

*Vote : unanimité*

## CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

<b>Délibération n° 107/2009 – <u>SALLE LA PLEIADE : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES TARIFS</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
---	---

Sur proposition de Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur et les tarifs de la salle la Pléiade.

Suite à la question posée par Madame Caroline BARBOTTE, Monsieur le Maire lui indique que les tarifs ont été fixés par rapport aux tarifs pratiqués par les salles situées entre Grenoble et Chambéry.

*Vote unanimité*

<b>Délibération n° 108/2009 – <u>AIDE AUX ASSOCIATIONS AYANT DANS LEURS RANGS DES SPORTIFS ALLEVARDINS DE HAUT NIVEAU</u></b>	<b>Rapporteur : Martine KOHLY</b>
---	-----------------------------------

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée du Sport, indique que l'Association de sport adapté « l'Elan Chambérien » sollicite une aide financière afin d'aider à assumer les frais de déplacement, d'hébergement, d'inscription aux compétitions officielles d'un jeune Allevarain, Monsieur Lionel SANZ.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association de sport adapté « l'Elan Chambérien »

*Vote : unanimité*

<b>Délibération n° 109/2009 – <u>SUBVENTION</u> <u>ESPACE BELLEDONNE</u></b>	<b>Rapporteur : Pascal CROIBIER</b>
--	-------------------------------------

Monsieur Pascal CROIBIER, Conseiller Municipal rappelle que le Conseil Municipal, dans une délibération en date du 30 mars 2009, avait décidé de verser une subvention de 1 555 € à l'Association « Espace Belledonne ».

Or le montant demandé s'élève en réalité à la somme de 1 785,50 €.

Le Conseil Municipal décide de verser à l'association Espace Belledonne une subvention de 1 785,50 € au lieu de 1 555 €.

*Vote : unanimité*

<b>Délibération n° 110/2009 – <u>SUBVENTION</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
---	---

Sur proposition de Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 80 € au Comice Grésivaudan – Belledonne pour soutenir l'organisation du 49<sup>ème</sup> Comice Agricole Grésivaudan Belledonne qui se tiendra le 29 et 30 août 2009 sur le canton d'Allevard.

*Vote : unanimité*

## DIVERS

<b>Délibération n° 111/2009 – <u>BATIMENT</u> <u>« LA RESIDENCE » : ASSIGNATION</u> <u>AUPRES DU TRIBUNAL DE GRANDE</u> <u>INSTANCE</u></b>	<b>Rapporteur : Jean de la CRUZ</b>
---	-------------------------------------

Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint rappelle au Conseil Municipal que la commune d'Allevard, les Thermes d'Allevard et la SCI des Sources sont respectivement propriétaires d'un immeuble à Allevard.

Or dans le cadre de la rénovation de ce bâtiment des travaux de malfaçons ont été constatés concernant la rénovation de la façade.

En conséquence, Monsieur le Maire-Adjoint propose que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal de Grande Instance de Grenoble.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal de Grande Instance de Grenoble concernant les travaux de malfaçon réalisé par la société FAY.

Il charge Maître TIDJANI, avocat de défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

*Vote : unanimité*

<b>Délibération n° 112/2009 – <u>CREATION</u> <u>D'UNE COMMISSION CIMETIERE</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard propose au Conseil Municipal la création d'une commission en charge de la gestion du cimetière.

Cette instance aura pour mission la gestion du cimetière, règlement, surveillance de l'entretien du cimetière, reprise des concession, vente de concession, columbarium.

Le Conseil Municipal décide de créer une commission en charge de la gestion du cimetière et procède à la nomination des membres de la commission :

Président : Georges BIBOUD

Membres : - Marcel LAMBERT  
- André TAVEL-BESSON  
- Marie-Christine PAPAZIAN  
- Louis ROUSSET

*Vote : unanimité*

<b>Délibération n° 113/2009 – <u>TRANSPORTS</u> <u>SCOLAIRES : HAMEAU DU</u> <u>GLAPIGNEUX</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
--	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard rappelle au Conseil Municipal que le transport des élèves du hameau du Glapigneux fait l'objet d'une délégation de la compétence transport entre la commune d'Allevard et le Département de l'Isère depuis 2005 mais sans participation financière en raison d'une distance inférieure à 3 km du collège. Or en raison de l'ouverture du nouveau collège à Allevard, la distance entre le hameau du Glapigneux et le nouvel établissement sera de 3,4 km et, au regard de la réglementation départementale, le Conseil Général prendra en charge le transport de ces élèves. Or en raison du retard des travaux de construction, l'ouverture du nouveau collège ne sera effective qu'à la rentrée scolaire 2009/2010.

Aussi, compte-tenu de cet élément, Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, en sa qualité de Conseiller Général a obtenu une prorogation d'une année de la convention de délégation de compétence avec la prise en charge via une subvention de 50 % des dépenses engagées par la commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de délégation d'organisation relative à l'exécution du service du transport concernant le hameau du Glapigneux.

*Vote : unanimité*



<b>Délibération n° 114/2009 – <u>IMPLANTATION D'UN RELAIS SUR LE BATIMENT DE LA PISCINE</u></b>	<b>Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD</b>
---	---

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard rappelle que dans une délibération en date du 26 janvier 2009, il avait été proposé au Conseil Municipal, dans le but de permettre à tous les habitants de Pinsot et de la Chapelle du Bard de bénéficier du service internet haut débit, l'installation de deux relais sur le territoire communal.  
Or pour des raisons techniques, il est nécessaire d'installer un des deux relais sur le bâtiment de la piscine (au lieu du clocher de l'église).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la société ALSATIS.

***Vote : 18 voix pour***

***6 abstentions (Monique HILAIRE, Annie SERVANT, Laurence FALL-GUILLOT,  
Louis ROUSSET, Sylvie URSELLA, Caroline BARBOTTE)***

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h50.

Fait à Allevard,  
Le 27 mai 2009  
Le Maire  
Philippe LANGENIEUX-VILLARD